

Frais des Serrures Connectées Lodgify

Le prix des serrures connectées est de 6 EUR/GBP (hors taxes) ou 7 USD par mois par appareil souscrit. Ces frais ne s'appliquent qu'aux appareils ajoutés à Lodgify en tant qu'appareils souscrits. Retrouvez toutes les informations relatives à ces frais ci-dessous.

Contenu :

1. Comment vérifier le nombre d'appareils soumis aux frais des serrures connectées ?
2. Comment sont facturés les frais des serrures connectées ?
3. Que se passe-t-il si j'ajoute un appareil ?
4. Que se passe-t-il si j'enlève un appareil ?

1. Comment vérifier le nombre d'appareils soumis aux frais des serrures connectées ?

Les frais des serrures connectées de 6 EUR (hors taxes) s'appliquent uniquement aux appareils souscrits sur Lodgify. Pour connaître le nombre d'appareils souscrits, rendez-vous dans la section Facturation de votre compte et consultez le nombre d'"Appareils souscrits" dans la section Serrures connectées de votre abonnement, comme illustré ci-dessous.

The screenshot shows the 'Facturation' (Billing) section of the Lodgify account. At the top, there are buttons for 'Adresse de facturation' and 'Historique de facturation'. Below this, there are three main sections:

- Starter - Annuel Actif**: Shows the next billing date as 4 déc. 2025, a reservation fee of +1.9%, and 1/1 devices subscribed. A 'Mise à niveau' (Upgrade) button is visible.
- Smart Locks Actif**: Describes the integration of smart locks and shows 14 devices subscribed and 0/14 devices attributed. A dropdown menu is open, showing options: 'Modifier l'abonnement', 'Gérer le mode de paiement', and 'Annuler l'abonnement'.
- Méthodes de paiement**: Explains the payment method and shows the next billing date as 1 janv. 2025.

Note : Les frais des serrures connectées sont basés sur le nombre d'appareils souscrits dans votre compte Lodgify, et non sur le nombre d'appareils activement utilisés. Par exemple, si vous avez souscrit 8 appareils mais en utilisez seulement 7, vous serez quand même facturé pour les 8 appareils souscrits. Pour éviter des frais inutiles, assurez-vous que votre abonnement reflète bien le nombre d'appareils que vous souhaitez utiliser.

2. Comment sont facturés les frais des serrures connectées ?

Les frais des serrures connectées sont facturés mensuellement et sont immédiatement débités, en utilisant le moyen de paiement principal enregistré dans la section Facturation.

Veuillez noter qu'il s'agit d'un frais de Lodgify pour la fonctionnalité de connexion des serrures connectées, distinct de tout frais supplémentaire facturé par votre fournisseur de serrure connectée.

Si vous souhaitez contester un montant, vous pouvez le faire dans les 14 jours suivant la réception de la facture, en contactant notre équipe de support à help@lodgify.com.

3. Que se passe-t-il si j'ajoute un appareil ?

Vous pouvez ajouter des appareils souscrits directement depuis votre page Facturation.

Si vous ajoutez un nouvel appareil, le montant à payer au moment de l'ajout sera calculé au prorata.

Exemple :

Vous aviez 3 appareils connectés pour 18 EUR par mois au 1er novembre. Le 15 novembre, vous ajoutez 2 appareils supplémentaires.

- Les 2 appareils supplémentaires coûtent 12 EUR pour 30 jours.
- Comme vous les avez ajoutés à mi-mois (avec 15 jours restants), le coût pour les 15 jours restants est proratisé à 6 EUR ($12/30 \times 15$).
- Vous serez donc facturé 6 EUR le 15 novembre pour les appareils supplémentaires.

À partir du 1er décembre, vous paierez le tarif mensuel régulier de 30 EUR pour les 5 appareils.

4. Que se passe-t-il si j'enlève un appareil ?

Vous pouvez supprimer des appareils souscrits directement depuis votre page Facturation, mais assurez-vous également de désassigner les appareils pour que le nombre d'appareils souscrits corresponde au nombre d'appareils assignés. Si vous supprimez une serrure connectée, le montant de votre prochaine facture sera calculé au prorata.

Exemple :

Vous aviez 3 appareils connectés pour 18 EUR par mois au 1er novembre, et le 15 novembre, vous décidez de supprimer 1 appareil, portant le total à 12 EUR par mois.

Comment la facturation fonctionne :

1. **Pour les 15 premiers jours de novembre (du 1er au 15) :**
 - Vous avez déjà payé 18 EUR pour le mois complet.
 - Le coût pour les 15 premiers jours (sur la base du tarif original de 18 EUR par mois) est :

$$18/30 \times 15 = 9.$$

Ainsi, les 15 premiers jours vous ont coûté **9 EUR**.

2. Pour les 15 jours restants de novembre (du 15 au 30) :

- Le nouveau plan coûte 12 EUR pour le mois complet.
- Le coût proratisé pour la seconde moitié du mois (sur la base du tarif original de 12 EUR par mois) est :

$$12/30 \times 15 = 6.$$

Donc, la seconde moitié du mois vous a coûté **6 EUR**.

3. Ce que vous paierez le 15 novembre :

- Comme vous avez déjà payé 18 EUR pour le mois, avec 9 EUR couvrant les 15 premiers jours et 6 EUR couvrant la seconde moitié, vous conserverez un crédit de 3 EUR.
- Le 15 novembre, vous ne paierez rien de plus.
- Le 1er décembre, vous paierez le nouveau tarif mensuel de 12 EUR, moins le crédit de 3 EUR, soit un paiement de 9 EUR.

Le 1er janvier, vous paierez le tarif mensuel régulier de **12 EUR**.